

Compte-rendu de la consultation publique sur *le projet de politique environnementale*

Consultation de la population

La consultation publique par la Commission de l'environnement et du développement durable de la Ville de Val-d'Or sur la politique environnementale s'est déroulée le mardi 30 septembre 2008 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Val-d'Or. L'ensemble de la population était invité à participer à la consultation en soirée, de 19h à 21h. Quinze personnes étaient présentes.

Présentation publique

Le conseiller municipal Francis Murphy souhaite la bienvenue aux participants, les remercie de s'être déplacés et présente les membres de la Commission de l'environnement et du développement durable. Il passe ensuite la parole à Ian Bélanger, coordonnateur de la Commission, pour qu'il présente, dans un premier temps un bref historique, la mission et les mandats de la Commission. Suivait ensuite la présentation des objectifs des domaines d'application : l'administration générale, la forêt urbaine et les espaces verts, la gestion de l'eau, l'air, les sols, la salubrité du milieu, la gestion des neiges usées et la gestion des matières résiduelles. Cette présentation dure environ 35 minutes et est suivie d'une période de commentaires et de suggestions.

Commentaires et suggestions

Les gens ont été très satisfaits du travail effectué et félicitent l'initiative d'améliorer la qualité de l'environnement à Val-d'Or. Quelques personnes ont manifesté l'envie d'être tenues au courant des objectifs du plan VERT avant son lancement. Voici les préoccupations, commentaires et suggestions abordés lors de la période de questions :

Un citoyen de Val-d'Or :

- Trouve qu'il importe de tenir compte de la capacité de support du milieu;
- Propose de procéder à une identification des zones sensibles sur le territoire de la Ville comme l'a fait la Ville de Charlesbourg;
- Estime qu'il faut se donner une vision d'occupation du territoire;

- Mentionne qu'il faut tenir compte de la présence des Autochtones sur le territoire, car ils n'ont pas la même habitude de vie que nous;
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments;
- Concernant la salubrité du milieu, il suggère de cartographier les sites problématiques au sujet de la pollution visuelle, odorante et sonore;
- L'utilisation originale des outils de communication tel que le site internet de la Ville de Val-d'Or, permettrait par exemple de dénoncer les individus qui contreviennent à la réglementation environnementale.

Une citoyenne de Val-d'Or :

- Propose qu'il soit organiser des journées sans l'utilisation de la voiture ou de favoriser le covoiturage;
- Mentionne qu'il serait intéressant de présenter des données statistiques afin de déterminer les actions à entreprendre;
- Suggère que le plan VERT soit soumis à une consultation publique;
- Demande de trouver des moyens pour inviter la population à relever des défis pour réduire leur consommation d'eau potable;
- Trouve que les véhicules hors route tels que les motocross, motoneige, les V.T.T. sont munis de moteur à deux temps et polluent davantage qu'un véhicule routier;
- Au sujet de la qualité de l'air, plusieurs équipements de chauffage au bois ne sont pas certifiés EPA et affectent la qualité de l'air.

Une autre citoyenne de Val-d'Or :

- Propose de sensibiliser le milieu scolaire aux bonnes pratiques environnementales, car c'est la société de demain;
- S'inquiète des digues de la mine Sigma qui présentent un danger pour la qualité de l'eau potable;
- Suggère d'aménager les espaces publics du centre-ville en faisant référence au marché public qui pourrait disposer d'un site plus adéquat pour le déroulement de leurs activités;
- L'aspect visuel doit être considéré, car il existe plusieurs propriétaires qui laissent leur terrain ainsi que leur propriété en mauvais état.

Un riverain du Lac Lemoine :

- Observe qu'il y a une coupe abusive des arbres en bordure de l'eau lors du développement résidentiel;
- Demande s'il existe une association des riverains du lac Lemoine;
- Remarque qu'il existe plusieurs dépotoirs illégaux dans les zones de villégiature, un manque de civisme;
- Afin d'améliorer la qualité des écosystèmes aquatiques, il existe des règlements obligeant le nettoyage des embarcations avant la mise à l'eau.

Un agriculteur :

- Souligne que le secteur agricole est très règlementé sur le plan environnemental;
- L'étalement urbain en bordure des zones agricoles occasionne des mécontentements à l'endroit des producteurs agricoles et il convient de sensibiliser les futures propriétaires de cette situation. Les opérations agricoles génèrent des odeurs temporaires et elles ne sont pas nocives pour la santé seulement désagréables.

Pour une autre citoyenne de Val-d'Or :

- Un environnement de qualité dans une ville représente un sentiment de fierté;
- Il existe des problèmes de pollution visuelle notamment les sacs de plastique qui traînent un peu partout;
- Demande si la Ville de Val-d'Or peut devenir une ville sans sacs de plastique.

Pour un autre citoyen de Val-d'Or :

- Il existe un sérieux problème de propreté au centre-ville et il importe d'effectuer une campagne de sensibilisation auprès de la population et des commerçants;
- L'organisme Corporation Rues Principales doit être impliqué dans le processus de sensibilisation;
- La municipalité peut avoir les plus beaux règlements, mais encore il faut être en mesure de les appliquer;
- La réalisation de campagnes de sensibilisation inciterait la population à se responsabiliser davantage;
- Il serait intéressant de connaître l'ensemble des règlements qui touchent l'environnement.

Un autre citoyen de Val-d'Or :

- Résident dans une zone de villégiature, il fait remarquer la présence de dépotoirs illégaux en milieu forestier;
- Propose d'implanter des mesures incitatives afin d'obtenir des résultats sur le plan environnemental;
- Suggère d'avoir recours à des outils permettant de mesurer et de déterminer quand effectuer la vidange des fosses septiques;
- L'organisation d'une corvée de nettoyage impliquant la population est une avenue intéressante pour améliorer la propreté du milieu;
- Le principe pollueur-payeur devrait être appliqué.

Commentaires écrits

Au nom de la Commission, le conseiller municipal Francis Murphy remercie les gens de leur participation et les informe que l'étape de la consultation publique se poursuit via le site web encore quelques semaines, question de permettre aux gens qui n'ont pas pu participer d'envoyer leurs commentaires écrits au plus tard le 10 octobre 2008.

Résumé

L'étape de la consultation publique sur la politique environnementale de la Ville de Val-d'Or a favorisé des échanges constructifs avec les personnes présentes et à la suite des recommandations une tendance se dégage sur la sensibilisation et la responsabilisation de la population.